

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le vingt huit juin, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Maison de Pays, siège de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, sous la présidence de José Daniel, à la suite de la convocation adressée le 24 juin 2008.

Nombre de membres en exercice : 30 (dont le Maire Délégué de Born)

Présents : 27

Absents excusés: Daniel GRIMAL, Thierry PIMOUGUET,
Jacques CHASTANET

BAYAC Annick CAROT
Laurent GUIMBERTEAU

BEAUMONT DU PERIGORD Gabriel VIDAUD
Bernard BESLIN
Marie-Thérèse MANGEOT
Gérard ROUSSELY
Pierre VALLERON

BOURNIQUEL Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE Michelle CABANE
Françoise TARJAC

MOLIERES José DANIEL
Jean-Luc HAVARD

MONSAC Claude CHASTENET
Françoise BOUCARD

MONTFERRAND DU PERIGORD Michel RISSE
Odile DELCEL

NAUSSANNES Pierre BONAL
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTE

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Denis BEAUVIE

SAINT AVIT SENIEUR

Eric VIERO
Patricia PARRA

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Marise BALSE

Secrétaire de séance : Françoise BOUCARD

ORDRE DU JOUR

❖ Ressources financières

- Conventions avec le collègue
- Subvention exceptionnelle voyage école de Beaumont à Bordeaux
- Garderie de Saint Avit Senieur
- Révision loyer Gendarmerie
- Créances irrécouvrables
- Amortissement travaux d'enfouissement France Télécom
- Emprunts : salle omnisports, assainissement de Bayac et camion
- Décision modificative Budgets 2008

❖ Ressources humaines

- Contrat agent d'animation pour le Pôle des savoir-faire
- Contrats animatrices Accueils de loisirs : renouvellements
- Contrat animatrice garderie de Saint Avit Senieur
- Contrat animatrice remplacement congé de maternité
- Contrat emploi occasionnel pour le service technique intercommunal
- Création d'un poste de chef d'équipe pour le service technique intercommunal
- Point d'information sur le poste de Secrétaire Général

❖ Marchés publics

- Salle omnisports : avenants pour travaux complémentaires

❖Elections

- Agence de développement touristique
- Pays du Grand Bergeracois
- Syndicat mixte d'enseignement musical du Périgord Pourpre

❖Questions diverses

- Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2007
- Point emploi du Pays Beaumontois

❖Décisions du Président

Le Président, José Daniel, ouvre la séance à 9 h 30 en procédant à l'appel des membres présents, puis il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2008. Celui-ci étant adopté à l'unanimité, il demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce Conseil.

Ressources financières

❖ Conventions avec le collège

Le Président rappelle que Le 20 mai 2006 le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention avec le Collège relative à la restauration des élèves des écoles de Beaumont d'une durée de 2 ans, à compter du 16 juillet 2006 jusqu'au 15 juillet 2008. Cette convention prévoit notamment la mise à disposition du collège de deux agents à temps plein, ce qui représente un coût conséquent. A noter que le coût des repas est actualisé chaque année, depuis le 1^{er} janvier 2008 il est de 2,25 € par enfant (le tarif CCPB appliqué aux familles est de 2,50 €).

L'organisation des activités extra scolaires notamment les mercredis et durant les vacances scolaires a nécessité la signature, début 2008, d'une seconde convention avec le Collège. Cette convention permet d'assurer la restauration des enfants durant la période scolaire et la mise à disposition des locaux (salle de restaurant et cuisine) pendant les vacances. Le prix des repas reste fixé à 2,25 € par enfant et la mise à disposition des locaux correspond à une contribution forfaitaire annuelle de 100 € auquel s'ajoute une somme de 66,66 € pour les produits de lavage et de rinçage de la laverie.

De plus, un marché de fournitures de denrées alimentaires a été organisé pour la fabrication et la livraison des repas durant les vacances scolaires.

Le Président demande donc aux membres du conseil de se prononcer sur la signature de 3 conventions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention avec le collège Léo Testut pour la fourniture de repas aux enfants des écoles de Beaumont et aux enfants des accueils de loisirs, pour ces derniers le mercredi exclusivement en période scolaire.
- **Autorise** le Président à signer la convention relative à la mise à disposition du collège Léo Testut d'Agnès Daniel
- **Autorise** le Président à signer la convention relative à la mise à disposition du collège Léo Testut de Marie-Claude Fonseca
- **Précise** que la durée de ces conventions est fixée à trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Votants : 27

Pour : 27

Pour information petit rappel dans le tableau ci-dessous, des points principaux des différentes conventions qui lient le Collège et la CCPB :

	Fin année scolaire 2007/2008	Vacances été Juillet-Août 2008	Année scolaire 2008/2009
Repas pris par les enfants des écoles	Lundi – Mardi Jeudi - Vendredi		Lundi – Mardi Jeudi - Vendredi
Repas pris par les enfants du centre de loisirs	Les mercredis : 18 juin 25 juin 2 juillet		Tous les mercredis à l'exception de ceux situés en période de vacances scolaires
Prêt de locaux par le Collège		Cuisine et salle de restaurant exclusivement	Pas de prêt de locaux pour cause de travaux du collège
Mise à disposition du collège par la CCPB de deux agents	Deux temps plein toute l'année		

❖ **Subvention exceptionnelle voyage école de Beaumont à Bordeaux**

Le Président rappelle qu'une classe de l'école élémentaire de Beaumont du Périgord s'est déplacée à Bordeaux et le train a été retenu comme mode de transport. La SNCF n'accepte le paiement par mandat administratif que dans l'hypothèse de la signature préalable d'une convention. Cette procédure n'ayant pas été effectuée, la CCPB n'a pas pu honorer le paiement de ce voyage qui a donc été réglé par l'Amicale laïque de Beaumont. Pour régulariser la situation il apparaît nécessaire d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle du montant correspondant au prix du transport c'est-à-dire 370 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 370 € à l'Amicale laïque de Beaumont du Périgord

Votants : 27

Pour : 27

❖ Garderie de Saint Avit Senieur

Le Président rappelle que le 30 juin 2007, le Conseil Communautaire a accepté l'ouverture d'un accueil péri scolaire à Saint Avit Senieur à compter de fin août 2007. Deux animatrices ont été recrutées pour assurer ce service : Magali Delsol et Nicole Couderc. Deux mois après, il est apparu que la faible fréquentation de la structure ne justifiait pas le maintien du service. Cependant pour ne pas mettre en difficulté quelques familles qui avaient besoin qu'une garde des enfants soit organisée, il a été convenu de laisser une animatrice en poste de début novembre à fin décembre 2007.

Dans le cadre de la préparation du budget 2008 et de la signature du Contrat Enfance avec la CAF (2008/2011), le Conseil communautaire a décidé le 22 décembre 2007 de ne plus assurer de service péri scolaire à Saint Avit Senieur, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Toutefois le Conseil communautaire a offert à la Commune de Saint Avit Senieur une prestation (équivalant à 4 850 €) sans aucune contrepartie financière correspondant à « la mise à disposition » d'une animatrice pour permettre le fonctionnement d'une garderie du 1^{er} janvier au 4 juillet 2008.

Eric Viero et Patricia Parra prennent la parole pour demander le maintien de cette garderie pour l'année scolaire 2008 / 2009. Ils expliquent que l'année qui s'achève n'illustre pas les besoins réels des familles et que ce service reste une nécessité. Ils précisent que la Commune de Saint Avit Senieur est disposée à faire un effort pour atténuer le coût financier dans l'hypothèse d'une fréquentation insuffisante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir pour le début de l'année scolaire 2008 / 2009, le service de garderie mis en place en 2007 / 2008 à l'école de Saint-Avit-Senieur.
- **Relève** que la Commune de Saint-Avit-Senieur apportera sa participation financière au fonctionnement du service dans l'hypothèse d'une fréquentation insuffisante.
- **Précise** qu'une évaluation sera réalisée dès la fin 2008 pour apprécier l'intérêt du maintien du service ou sa suppression.

Votants : 27

Pour : 27

❖ Révision loyer gendarmerie

Le Président rappelle que le 28 janvier 2006, le Conseil communautaire a fixé le montant du loyer annuel de la Gendarmerie de Beaumont à la somme de 8 226,90 € à compter du 1^{er} mai 2005.

Dans le cadre du renouvellement du bail de l'immeuble abritant les locaux de service et techniques de la caserne de gendarmerie de Beaumont, la trésorerie générale de la Dordogne propose que le nouveau montant du loyer annuel s'établisse à la somme de 9 555,90 € à compter du 1^{er} mai 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le montant du loyer annuel de la caserne de gendarmerie de Beaumont à 9 555,90 €, à compter du 1^{er} mai 2008

Votants : 27

Pour : 27

❖ Créances irrécouvrables

Le Président explique qu'il s'avère impossible de recouvrer certaines créances.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de déclarer irrécouvrables les créances suivantes :
 - Saulière Corinne, 21 Grand rue, 24100 Creysse / Accueil péri scolaire 2004 = 36,73 €
 - Ballini Nathalie, résidence Les noisetiers, 24 440 Beaumont du Périgord / Accueil péri scolaire 2005 = 117,41 €

Total = 154,14 €

Votants : 27

Pour : 27

❖ Amortissement travaux d'enfouissement France Telecom

Le Président explique que dans le cadre de l'enfouissement des réseaux France Telecom qui sont du domaine privé, désormais les travaux facturés par le SDE sont à affecter en partie à l'article 2042 « subventions d'équipement » et de ce fait sont amortissables sur 5 ans maximum.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation des travaux d'enfouissement France Telecom à l'article 2042 « subventions d'équipement » et décide leur amortissement sur 5 ans.

Votants : 27

Pour : 27

Claude Chastenot, administrateur du Crédit Agricole sort afin de ne pas participer aux débats.

❖ **Emprunts : salle omnisports, assainissement de Bayac et camion**

① **Emprunt salle omnisports**

Le Président rappelle que le 24 mars 2007, le Conseil communautaire a décidé de contracter un emprunt de 350 000 € pour réaliser la salle omnisports et a autorisé le Président à souscrire cet emprunt ; il demande aux membres du Conseil de confirmer cette décision en précisant les conditions de l'emprunt.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à souscrire un emprunt pour réaliser la salle omnisports.
- **Précise** les conditions de cet emprunt
 - la banque retenue : Crédit Agricole
 - le montant de l'emprunt : 350 000 €
 - la durée : 20 ans
 - le taux : fixe = 4,57 %
 - l'échéance : annuelle, 27 060,82 €
 - le coût total : 541 216,49 €

Votants : 26

Pour : 26

② **Emprunt assainissement de Bayac**

Le Président explique que pour équilibrer le plan de financement des travaux d'assainissement de Bayac, il faut recourir à l'emprunt.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à souscrire un emprunt pour réaliser les travaux d'assainissement collectif de Bayac
- **Précise** les conditions de cet emprunt
 - la banque retenue : Caisse d'Epargne
 - le montant de l'emprunt : 200 000 €
 - la durée : 20 ans
 - le taux : fixe = 4.17 %
 - l'échéance : annuelle = 14 944.02 €
 - le coût total : 298 880.40 €

Votants : 26

Pour : 26

③ **Emprunt camion**

Le Président rappelle que le 29 mai 2008, il a décidé l'achat d'un camion benne pour le service technique. Pour équilibrer le plan de financement, il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le recours à l'emprunt.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à souscrire un emprunt pour équilibrer le plan de financement correspondant à l'achat d'un camion benne.
- **Précise** les conditions de cet emprunt
 - la banque retenue : Crédit Agricole
 - le montant de l'emprunt : 35 000 €
 - la durée : 7 ans
 - le taux : fixe = 3,37 %
 - l'échéance : annuelle
 - le coût total : 39 862,07 €

Votants : 26

Pour : 26

Claude Chastenet revient dans la salle pour participer à la suite de la séance.

❖ Décision modificative Budgets 2008

Le Président explique qu'il importe d'effectuer des virements de crédits.

❶ Budget principal :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** d'effectuer les virements de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :		
DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
R 002 – Résultat reporté ou anticipé		- 1 001.89
D 6574 - Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé	+ 1 520.00	
D 65738 – Autres organismes publics	+ 800.00	
D 022 – Dépenses imprévues	- 9 381.89	
D 023 – Virement à la section d'investissement	+ 2010.00	
D 6811 – Dotat ^o aux amort des immo. Incorporelles et corporelles	+ 4 050.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 1 001.89	- 1 001.89
SECTION INVESTISSEMENT :		
DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
R 021 –Virement de la section de fonctionnement		+ 2 010.00
R 001 – Résultat reporté ou anticipé		+ 1.43
R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		+ 38.57
D 2042 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	+ 20 160.00	
D – 21534 – Réseaux d'électrification	- 20 160.00	
R 28042 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé		+ 4 050.00
D 23171 – Op 17 – Immo.corporelles reçues au titre D'une mise à disposit ^o	+ 6 000.00	
D 23171 – Op 18 – Immo.corporelles reçues au titre D'une mise à disposit ^o	+ 6 000.00	
<i>Opération 24</i>		
R 1322 – Subv. Equipmt non transf.Régions		+ 16 100.00
R 13231 – Subv.équipmt non transf. Départements		+ 21 500.00
R 1341 – Fonds éqpmt non transf. DGE		+ 3 300.00
D 23131 Immo.corporelles en cours – Construction	+ 44 000.00	
D 23171 - - Immo.corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	+ 5 000.00	
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 61 000.00	+ 61 000.00

Votants : 27

Pour : 27

❷ Budget assainissement collectif :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** d'effectuer les virements de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :		
<i>DESIGNATION</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Augmentation de crédits		
D 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 310.00	
R 704 – Travaux		+ 310.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 310.00	+ 310.00
SECTION INVESTISSEMENT :		
Augmentation de crédits		
D 001 Résultat reporté ou anticipé	+ 11 986.40	
R 1313 - Op. 11 (Bayac) Subv.équipmt Départ.		+ 10 500.00
R 1317 – Opération 11 (Bayac) Subv.équipmt- Budget communautaire & fonds structurels		+ 178 871.40
R 1641 – Op. 11 Emprunts		- 218 385.00
R 1681 – Op. 11 Autres emprunts (avance remboursable)		+ 41 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 11 986.40	+ 11 986.40

Votants : 27

Pour : 27

☉ **Budget assainissement non collectif :**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** d'effectuer les virements de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :		
<i>DESIGNATION</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Augmentation de crédits		
D 618 – Divers	+ 546.59	
R 002 - Résultats reporté ou anticipé		+ 546.59
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 546.59	+ 546.59

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Contrat agent d'animation pour le pôle des savoir-faire**

Le Président propose la création d'un emploi pour l'animation du Pôle des savoir-faire. Cet emploi sera occupé par Isabelle Salvucci et correspondra à un contrat à durée déterminée de 3 mois (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008) et pour un temps hebdomadaire de 17 h.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** la création d'un emploi pour l'animation du Pôle des savoir-faire.
- **Précise** que cet emploi sera occupé par Isabelle Salvucci et correspondra à un contrat à durée déterminée de 3 mois (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008) et pour un temps hebdomadaire de 17 h.

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Contrats animatrices Accueils de loisirs : renouvellement**

Le Président explique que le fonctionnement des Accueils périscolaires nécessite six animateurs et il informe que les six agents qui interviennent actuellement dans ce cadre souhaitent renouveler leur contrat de travail.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le renouvellement des contrats de travail des six agents qui assurent l'animation des Accueils périscolaires.
- **Précise** qu'il s'agit de contrats pour une durée déterminée du 20 août 2008 au 19 août 2009 et pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 15 h 40 pour trois d'entre elles et de 15 h 00 pour les autres.

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Contrat animatrice de Saint Avit Senieur**

Le Président explique que dans la mesure où le Conseil a décidé le maintien de la garderie de Saint Avit Senieur, il faut renouveler le contrat de travail de Nicole Couderc.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le renouvellement du contrat de travail de Nicole Couderc pour assurer la garderie de Saint Avit Senieur

- **Précise** qu'il s'agit d'un contrat pour une durée déterminée du 20 août 2008 au 19 Août 2009 et pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 11,60 heures.

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Contrat animatrice remplacement congé de maternité**

Le Président informe que pour remplacer partiellement Karine Suderie, durant son congé maternité, il faut procéder à un recrutement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à recruter un agent pour remplacer partiellement Karine Suderie, durant son congé maternité
- **Précise** qu'il s'agit d'un contrat de travail de 4 mois, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008, pour un temps hebdomadaire de 20 heures.

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Contrat emploi occasionnel pour le service technique intercommunal**

Le Président explique qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe technique intercommunale durant les congés d'été, comme cela avait été fait en 2007.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à recruter Philippe Brothier pour renforcer le service technique intercommunal durant les congés d'été.
- **Précise** qu'il dispose d'un permis poids lourds / 26 tonnes et qu'il bénéficiera d'un contrat de travail à compter du 15 juillet jusqu'au 15 septembre.

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Création d'un poste de chef d'équipe pour le service technique intercommunal**

Le Président rappelle que le 16 mai 2008, le Conseil a autorisé l'organisation du recrutement d'un chef d'équipe pour le service technique intercommunal. Le 7 juillet 2007 la Commission du

Personnel à laquelle participeront Marise Balse et Jean-Pierre Heyraud, examinera trois candidatures.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** la création d'un poste de Chef d'équipe pour le service technique intercommunal qui peut être pourvu par un titulaire de la fonction publique territoriale avec le grade d'agent de maîtrise ou par un contractuel de catégorie C.

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Point d'information sur le poste de Secrétaire Général**

Le Président rappelle qu'Anick Souveton termine sa mission le 17 juillet et sera en congé dès le 30 juin. La question de son remplacement ne se pose plus car Monique Pelletant, Attachée territoriale en situation de détachement, a demandé à reprendre ses fonctions à compter du 1^{er} octobre 2008. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, ce sont les deux Attachées territoriales, Evelyne Prevost et Christine Cordeau qui assureront l'intérim. Une prime de responsabilité de 115 € mensuelle leur a été accordée.

Le Conseil Communautaire accepte de réintégrer Monique Pelletant dans ses fonctions de Secrétaire Générale.

Marchés publics

❖ **Salle omnisports : avenants pour travaux complémentaires**

Le Président rappelle que le maître d'œuvre de la salle omnisports propose des travaux complémentaires. S'ils sont acceptés, ils doivent faire l'objet d'avenants aux marchés en cours. Conformément au code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres a formulé un avis pour les avenants dont le montant représente plus de 5% du marché.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission d'appel d'offres, à l'unanimité :

- **Accepte** les travaux complémentaires proposés par François Coq, Maître d'œuvre de la salle omnisports.
- **Autorise** le Président à signer les avenants relatifs à ces travaux et représentant un montant total de 22 850,80 € TTC :

N°	Entreprise	Lot	Marché de base TTC	Avenants TTC Conseil Co 16 Mai 2008	Avenants TTC Conseil Co 28 juin 2008	Marché modifié TTC
1	SARL Lachenevrerie	VRD	99 955,34 €	2 873,22 € (+2,87 %)		102 828,56 €
2	SARL Moron	Gros Œuvre	386 873,54 €	7 715,66 € (+ 1,99 %)		394 589,20 €
3	SA Goubie	Charpente bois	226 008,12 €	8 421,86 € (+1.70 %)	3 980.05 € (+ 5.49 %)	238 410.03 €
4	SMAC Acieroid	Etanchéité	128 604,21 €	- 1 418,46 € (-1.10 %)		127 185,75 €
5	Artisans du bois	Menuiserie bois	26 302,22 €		7 859.85 € (+29.88%)	34 162.07 €
6	Murat Frères	Menuiserie alu / Serrurerie	62 390,54 €			62 390,54 €
7	SARL SIAT	Plâtrerie	30 249,08 €			30 249,08 €
8	SARL Mathieu	Carrelage	45 994,00 €			45 994,00 €
9	Decoturf	Sols sportifs	50 148,06 €			50 148,06 €
10	SAS ISD	Equipements sportifs	12 378,41 €			12 378,41 €
11	SARL Marcillac	Peintures	11 566,95 €			11 566,95 €
12	ATSE Bordes	Plomberie Sanit Chauf	248 155,22 €			248 155,22 €
13	SAS Beauvieux	Courants forts et faibles	74 247,69 €			74 247,69 €
2 b	SARL Moron	Dallages	65 617,16 €		9 846.58 € (+15.01 %)	75 463.74 €
3 b	Charpentiers du Pgd	Bardage bois	166 310,29 €	6 482,95 € (+ 3.90 %)		172 793.24 €
4 b	SMAC Acieroid	Bardage translucide	73 712,58 €		1 164.32 € (+1.58 %)	74 876.90 €
			1 708 513,41	24 075,24 €	22 850.80 €	1 755 439.45 €

Votants : 27

Pour : 27

Elections

❖ Agence de développement touristique

Le Président explique que les membres de l'Assemblée doivent désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la CCPB au Conseil d'administration de l'Agence de Développement Touristique du Pays des bastides et Cités Médiévales.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Elit**, pour le représenter au Conseil d'administration de l'Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides et Cités Médiévales

<i>Délégués</i>	<i>Suppléants</i>
José Daniel	Claude Chastenet
Pierre Valleron	Jean-Luc Havard

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Pays du Grand Bergeracois**

Le Président rappelle que Le 12 avril 2008 le Conseil communautaire a désigné les délégués aux instances du Pays du Grand Bergeracois comme suit :

<i>Délégués</i>	<i>Suppléants</i>
Dominique Mortemousque	Claude Chastenet
José Daniel	Pierre Valleron

Dominique Mortemousque étant membre de droit en raison de ses autres mandats il importe de désigner un autre délégué.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Elit**, pour le représenter aux instances du Pays du Grand Bergeracois

<i>Délégués</i>	<i>Suppléants</i>
José Daniel	Michelle Cabane
Claude Chastenet	Pierre Valleron

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Syndicat mixte d'enseignement musical du Périgord Pourpre**

Le Président explique que le 12 avril 2008, le conseil communautaire a désigné par erreur des Délégués au Conservatoire à rayonnement départemental (CRD).

En effet la CCPB adhère au syndicat mixte d'enseignement musical du Périgord Pourpre et il faut désigner des représentants au sein de cette instance : 4 titulaires et 4 suppléants.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Elit**, pour le représenter aux instances du Syndicat mixte d'enseignement musical du Périgord Pourpre :

Délégués	Suppléants
Michel Marchal	José Daniel
Claude Chastenet	Odile Delcel
Jean-Luc Havard	Marie-Line Boisserie
Rose-Marie Roux	Eric Viero

Votants : 27

Pour : 27

Questions diverses

❖ Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2007

Le Président informe que le rapport n'a pas encore été transmis par la Direction Départementale de l'agriculture et de la Forêt qui est chargée de sa rédaction. Il sera donc examiné lors d'un prochain Conseil.

❖ Point emploi du Pays Beaumontois

Le Président informe que l'ASSEDIC et l'ANPE ont accepté de former un agent intercommunal pour qu'il anime le futur Point emploi.

❖ Tri sélectif

Michel Risse, Elu de Montferrand du Périgord, propose au Président de suggérer à son homologue du SMICTOM la création d'un prix des villages du tri semblable aux villages fleuris.

Un courrier sera adressé dans ce sens à Monsieur Aubriot, Président du SMICTOM.

❖ Calendrier

Le Président rappelle quelques dates :

Mercredi 9 juillet à 17 h 00 à la salle Calypso : Réunion d'information sur les documents d'urbanisme

Judi 24 juillet à 9 h 00 : commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises qui vont réaliser l'extension de l'école de Sainte Sabine Born

Samedi 26 juillet à 9 h 30 : Conseil communautaire.

Décisions du Président

→ Marchés publics : Délégation d'attribution du 12 avril 2008 (Règlement marchés publics)

❖ - **Décision 2008-07** relative à la fourniture d'énergies pour la salle omnisports. Aucun prestataire n'a été retenu pour le lot 1 « Electricité » considérant la possibilité offerte à la CCPB de choisir le tarif réglementé dans le respect du cadre légal.

Pour le lot 2 « Gaz naturel », Gaz de France a été retenu - pour un montant minimum de 6 000 € TTC et un montant maximum de 20 000 € TTC.

❖ - **Décision 2008-08** relative à la fourniture de photocopieurs avec contrats de maintenance pour les écoles de Beaumont du Périgord. L'offre de la société SOFEB SAS de Bergerac correspondant à la fourniture de deux photocopieurs SHARP CAR5320E, avec contrat de maintenance, a été retenue. L'achat des deux photocopieurs représente un coût de 2 966 € TTC.

❖ - **Décision 2008-09** relative à la fourniture d'un camion benne pour le service technique intercommunal. L'offre de la société France Poids-Lourds 24 de St Laurent sur Manoire correspondant à la fourniture d'un camion benne type ISUZU 4JJ1E4N EURO4 avec pour option un échappement vertical, a été retenue. L'achat de ce camion benne représente un coût de 41 501.20 € TTC.

❖ - **Décision 2008-10** relative au choix des candidats admis à formuler une offre dans le cadre du marché négocié de travaux pour l'extension de l'école de Sainte Sabine Born.

❖ - **Décision 2008-11** relative à l'achat de prestations de service pour l'entretien de bâtiments intercommunaux. Les entreprises suivantes ont été retenues :

Pour le Lot n°1 (Surfaces vitrées) : THIANT Propreté – 23 rue Daude Lagrave – 24520 MOULEYDIER pour un montant de 1 625.70 € TTC

Pour le Lot n°2 (Sols hors moquettes) : NETTOYAGE SUD OUEST – 77 rte de Terrefort – 24150 COUZE ST FRONT pour un montant de 5 183.17 € TTC

Pour le lot n°3 (moquettes) : THIANT Propreté – 23 rue Daude Lagrave – 24520 MOULEYDIER pour un montant de 1 170.53 € TTC

Montant total = 7 979.40 € TTC

➔ **Encaissement des chèques de remboursement :**

Délégation d'attribution du 12 avril 2008

❖ - Encaissement d'un chèque de Groupama et d'un montant de 1 157,74 €.

❖ - Encaissement d'un chèque de MSA Dordogne et d'un montant de 1 821,41 €.

L'ordre du jour étant épuisé José Daniel, le Président clôt la séance à 11 h 30.